

News du comité central, 19.01.2010



Va aux: sociétés, associations cantonales et régionales, fonctionnaires nationaux et entraîneurs au niveau de la fédération, Medical Team, membre d'honneur, Goldmember, sponsors, partenaires, commission des installations

La 1^{ère} séance 2010 du comité central a eu lieu le 19 janvier 2010 à Bern/Ittigen. C'est avec plaisir que nous vous relatons ci-après les discussions et les décisions les plus importantes.

Démission du comité central / Candidat à la succession

Jürg Stocker a annoncé sa démission du comité central pour l'AD 2010 pour des raisons professionnelles. Les postes directeurs dans l'économie ne sont pas toujours compatibles avec les activités liées à des dates des fédérations et sociétés. Jürg Stocker fait partie du comité central depuis mars 2004. Pendant cette période il s'est occupé de manière très experte et compétente de la comptabilité de Swiss Athletics. Jürg Stocker assure en même temps qu'il n'est pas perdu pour l'athlétisme dans le cadre de ses activités au sein de TV Muttenz.

Lors de l'AD 2010, le comité central proposera aux délégués Bernhard Christen comme successeur. Bernhard Christen est membre d'Old Boys Basel, Dr jur. avocat et partenaire de Kellerhals Anwälte Basel. À l'époque de Roberto Schneider et Thomas Wild, Bernhard Christen était coureur de haies hautes à Old Boys Basel et aujourd'hui on le rencontre sur le terrain de sport en tant que père de la championne U16 en salle 2009 de saut à la perche.

Comptes 2009 et budget 2010

Les comptes 2009 bouclent sur une perte de CHF 7'600.14. Il s'agit d'un bon résultat, compte tenu du fait que les subventions du Swiss Olympic se sont situées nettement au-dessous des attentes (communication définitive seulement fin juin 2009). Le marketing, la communication et les affaires de la fédération ont toutefois consenti à de gros efforts pour arriver à ce résultat.

Le budget 2010 prévoit un excédent de recettes de CHF 8'00. Quelques suppositions positives se cachent là-dedans. Nous partons du principe que la situation de l'acquisition d'annonces et du marketing sera meilleure qu'en 2009. Swiss Athletics espère aussi obtenir des subventions plus élevées qu'en 2009, conformément à sa classification.

Candidature CE 2014

Lors de l'évaluation Visit du 14/15.1.2010, les représentants d'European Athletics ont examiné sur place le dossier de candidature déposé le 30.11.2009. Cette „inspection“ s'est déroulée de manière réjouissante. Le comité central apprécie l'excellent travail réaliste et professionnel du comité de candidature dirigé par Patrick K. Magyar. La candidature a ainsi franchi un obstacle important, de sorte qu'il est permis de voir venir avec une confiance grandissante le 1^{er} mai, jour de la décision de l'European Athletics.

CE Barcelone 2010

78 athlètes ont déposé leur candidature pour les CE 2010. Peter Haas estime l'objectif de Swiss Athletics élevé, à savoir aligner 20 actifs à Barcelone. 35 candidatures ont été annoncées pour les CM U20 à Moncton, Canada. Swiss Athletics s'attend à une délégation d'env. 15 athlètes.

Contrôles de dopage

Le comité central s'est penché sur le thème des contrôles de dopage lors de records suisses. Les spécialistes du dopage et les fédérations internationales spécialisées jugent l'efficacité de ces contrôles de manière controversée. Le comité central a décidé, dans le sens de la crédibilité de notre activité sportive, de maintenir les contrôles de dopage lors de tous les records suisses des catégories seniors.

Double licence, deuxième licence

Sur la base de plusieurs propositions émanant de sociétés et d'associations, le thème de la double licence resp. de la deuxième licence sera repris à l'AD 2010. Le comité central soumettra une proposition aux délégués. Cette proposition tient compte des différentes propositions ainsi que des réflexions faites lors du séminaire de la fédération et complète la réglementation avec des mesures directrices praticables. La proposition du CC est jointe en annexe à ces News du CC. Une version imprimée de cette proposition a également été envoyée aux sociétés ayant le droit de vote et aux associations.

Attribution de championnats

Le comité central a désigné les organisateurs suivants:
Championnats suisses de cross 2011, CA Sion
Championnats régionaux Suisse orientale 2011, LC Zürich
Championnats régionaux Suisse ouest 2011, LA Bern
Championnats régionaux Suisse orientale 2012, LV Winterthur

Communication

Dans le cadre de l'application de la stratégie Corporate Identity de Swiss Athletics (de l'année 2006) le magazine „run+athletics“ s'appellera dorénavant magazine „Swiss Athletics“ au 1.1.2010. Le nom du Forum et celui du Memberclub seront aussi adaptés.

Affaires de la fédération

Le comité central a adopté les mutations suivantes au niveau des sociétés et des CoA:
Démissions au 31.12.2009: Lauf- und Marschverein Emmental, TV Stein (AR), TV Weiningen, TV Lützelflüh-Goldach, Mehrkampfgruppe Schwanden, TV Löhningen, LA Gachnang-Islikon, TV Schüpfen, TV Sevelen, Club Athletica Münstair.

Admissions au 1.1.2010: Davos Athletics, FSG Union Montagnarde, FSG Châtillon

L'Appenzellische Turnverband, membre Swiss Athletics depuis mars 2009, devient au 4.3.2010 l'association cantonale Swiss Athletics d'Appenzell Rhodes intérieures et extérieures. Une convention datée du 17.12.2009, entre le SGALV et l'Appenzellische Turnverband règle une étroite collaboration entre autres dans l'organisation des compétitions, la formation et le perfectionnement. Daniel Büchel, Schachen, est le président de la nouvelle association cantonale.

Swiss Athletics Forum 2010

Le Forum Swiss Athletics 2010 aura lieu vendredi 14 mai à la Maison du sport à Ittigen. Le thème „Mythe des capacités mentales“ y sera traité en se fondant sur un cas d'école. Inscription auprès de Swiss Athletics. Il y aura un Forum en langue allemande et un Forum en langue française.

Hansruedi Müller
Président Swiss Athletics

Hans Kappeler
Directeur Swiss Athletics

Propositions doubles licences/deuxième licence

Suite à la votation de l'AD 2009 à Locarno où une majorité des délégués s'est prononcée pour la suppression des doubles licences, Swiss Athletics a reçu quatre propositions formelles en vue de l'AD 2010 et une série de propositions à évaluer formellement différemment.

Sur la base de toutes les propositions, données, lettres et tous les mails, le comité central a élaboré une proposition qui tient compte de toutes les propositions ainsi que de la votation de base du séminaire de la Fédération.

Propositions de sociétés et d'associations

Propositions identiques avec des mesures directrices différentes de BLV association bernoise d'athlétisme (fin mai 2009), LAS BSC Old Boys Basel (30.6.09), BTV Aarau / LA (17.6.09) et LV Langenthal

Les propositions énoncent fondamentalement: Maintenir l'ancienne réglementation relative aux doubles licences selon RO 06, 2.1.1.

Si les propositions pour le maintien de la double licence devaient être refusées, BTV Aarau propose de maintenir la double licence au moins pour les Championnats suisses interclubs.

Les mesures directrices suivantes sont proposées:

Association bernoise d'athlétisme (BLV)

- a) Achat de la double licence avant le 15 mai de l'année respective
- b) La licence pour la société de base doit être achetée avant
- c) Coût de la double licence, facteur 2 de la licence ordinaire
- d) Évaluation aux CSI et CS Team seulement si 50% des athlètes font partie de la société de base

LAS BSC Old Boys Basel

- a) Équipes et teams ont droit aux titres et aux médailles si au maximum la moitié des athlètes qui comptent s'alignent pour leur deuxième société
- b) CS Team: au maximum deux athlètes par team peuvent s'aligner pour leur deuxième société
- c) CS de relais: au maximum deux athlètes peuvent s'aligner pour leur deuxième société

→ Le comité central recommande la nouvelle réglementation suivante

Chaque licencié/e a le droit de retirer par année, pour les concours par équipe et team, une deuxième licence pour une société supplémentaire ou une société d'une communauté d'athlétisme

Pour garantir que la société qui „donne le nom“ participe à la performance effectuée, le comité central propose un nouvel article RO:

Au moins 50% des inscrits (liste de départ) d'une équipe, d'un relais ou d'un team doivent être membres de la société de base ou de la communauté d'athlétisme en lice.

- Les étrangers avec une deuxième licence (en Suisse) sont également soumis à cette réglementation.
- Tous les résultats réalisés par un athlète ne sont mentionnés sur la liste des meilleurs que pour la société de base et ne comptent que pour la société de base/CoA comme qualification pour les CS Team
- La deuxième licence ne peut être prise que jusqu'au délai d'inscription de l'épreuve respective, toutefois seulement de manière électronique

- Il faut être en possession d'une licence ou d'une deuxième licence au délai d'inscription pour être admis aux concours par équipe

→ Le comité central recommande la taxe suivante pour la deuxième licence

Adaptations dans le règlement „Cotisations, redevances, taxes et indemnisations“

Coût: Les cotisations adoptées par l'AD 2008 relatives au modèle de membres au 1.1.2011 seront complétées comme suit en ce qui concerne la deuxième licence:

Catégories	Membre	Licence	Deuxième licence	Remarques
Swiss Athletics...	CHF	CHF	CHF	
...Membres	60	45	135	U20 et plus âgés
...U18, U16 membres	60	20	60	U18 et U16
...Kids membres de société	aucune	20	60	U14 et plus jeunes
...Kids membres sans société (kids+athletics)	aucune	20	aucune*	U14 et plus jeunes

*Les Kids qui s'alignent dans la catégorie U18 resp. U16, ne doivent pas payer d'affiliation supplémentaire ou avoir de licence. Les conditions des Kids membres de société sont valables pour une deuxième licence.

→ Le CC recommande d'introduire la nouvelle réglementation au 1.1.2011

Si le moment n'est pas approuvé, vote pour une introduction au 1.5.2010

La proposition du comité central est basée aussi bien sur les propositions des clubs et des associations cités ci-dessus, que sur la proposition de LV Langenthal. Réglementation dont la solution correspond environ à celle du CC.

À l'AD, le comité central va procéder de la manière suivante:

1. Vote sur entrée en matière ou non „générale“ sur les requêtes/propositions
2. Vote sur entrée en matière sur les propositions des clubs et associations ou entrée en matière sur la proposition du CC
3. Traitement des propositions des clubs et des associations ou traitement de la proposition du CC
4. Vote
5. Vote sur les taxes (Règlement relatif aux taxes)
6. Vote sur le moment de l'introduction

Le comité central est convaincu que la nouvelle réglementation peut être appliquée avec succès avec quelques mesures directrices judicieuses. Le CC est également persuadé que la proposition permet de précieux engagements supplémentaires en compétition à un grand nombre d'athlètes performants et que dans quelques cas certains teams ne peuvent concourir que dans ces conditions. Non seulement les sociétés aimeraient se renforcer, mais les athlètes aimeraient aussi optimiser leurs engagements en compétition.